

Tutélaire : la mutuelle prévoyance spécialiste de la dépendance a signé un contrat de cession en vue de l'acquisition de Solucia PJ et Judicial (groupe APRIL)

La mutuelle Tutélaire annonce que le consortium qu'elle a formé avec le management de la société Solucia PJ a conclu, lundi 18 novembre, un accord en vue de l'acquisition des activités de protection et de services juridiques du groupe APRIL en France.

Tutélaire s'est appuyée sur les compétences de Selenis, cabinet conseil stratégique, croissance et diversification des acteurs de l'assurance et de la protection sociale, et de Nemrod Finances, cabinet conseil en financement, pour l'accompagner dans cette acquisition.

L'accord, conclu à l'issue d'une période de négociations exclusives, porte sur le transfert de 100 % du capital des deux sociétés au consortium formé par Tutélaire et le management de Solucia PJ.

Cette acquisition représente une opération de croissance externe qui vient élargir le spectre d'intervention de Tutélaire en cohérence avec son positionnement stratégique : toujours placer l'humain au cœur de ses préoccupations, par une gestion experte de la prévoyance, notamment des risques longs, et en consolidant son écosystème d'offres en prévoyance et services associés.

Les nouvelles synergies créées contribueront tant au développement de Tutélaire qu'à celui de Solucia PJ et Judicial et permettront de s'inscrire pleinement dans la transformation du métier d'assureur de personnes. Ainsi, une gamme étendue, cohérente dotée de services pertinents et à valeur ajoutée, créera la différence sur un marché menacé par la banalisation.

La mutuelle renforcera l'accompagnement de ses adhérents et, dans un contexte de pressurisation économique et réglementaire du monde mutualiste, sera en capacité de proposer un catalogue enrichi d'offres sur-mesure à ses partenaires pour soutenir leur stratégie de diversification.

Tutélaire saura s'appuyer sur sa solidité financière pour pleinement jouer son rôle d'actionnaire majoritaire et accompagner le management de Solucia PJ et Judicial. Les partenaires, alliant leurs expertises respectives, revendiquant des valeurs communes visant à marier utilité sociale et pérennité économique. Au cœur de leur démarche, la préoccupation de l'humain constitue tout à la fois un fil conducteur et la clé de leur efficacité.

La conclusion des accords définitifs reste subordonnée à l'obtention de l'autorisation préalable de l'ACPR pour la cession de Solucia PJ. Cette cession devrait intervenir au premier trimestre 2020.

Siège social :
45 rue Eugène Oudiné
75013 Paris
Fax : 01 44 23 95 67
www.tutelaire.fr

Contact

- Presse
Delphine Mussard : +33 06 83 64 69 52



Mutuelle soumise
aux dispositions du livre II
du Code de la mutualité.
SIREN 775 682 164

À propos de Tutélaire : Fondée en 1907, Tutélaire est une mutuelle prévoyance experte de l'assurance dépendance. Elle conçoit, assure et distribue ses contrats. Elle compte 400 000 adhérents et a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 69 millions d'euros.